



PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

**Arrêté préfectoral relatif à la composition
du comité régional de l'enseignement agricole (CREA) des Hauts-de-France**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, Livre VIII, notamment les articles L814-1 et L814-5 et R814-33 à 40 ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L214-13 et D214-7 ;

Vu le décret n° 2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitations agricoles au sein de certains comités, commissions ou organismes et modifiant le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant les propositions émises par les organismes siégeant au comité régional de l'enseignement agricole ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France

ARRETE

Article 1^{er} :

La composition du comité régional de l'enseignement agricole est établie comme suit :

- Quatre représentants de l'Etat :
 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le chef du service régional de la formation et du développement
 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt adjoint Hauts-de-France ou, à défaut, une personne désignée par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
 - Le recteur de l'académie ou son représentant
 - Le délégué régional à la formation professionnelle ou son représentant

- Deux conseillers régionaux :
 - Madame Manoëlle MARTIN, Vice-présidente du Conseil régional (titulaire)
 - Monsieur Christian VANNOBEL, Conseiller régional (titulaire)
 - Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Conseiller régional (suppléant)
 - Monsieur Jean-François THERET, Conseiller régional (suppléant)

- Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France ou son représentant,
 - Monsieur Robert BOITELLE (titulaire)
 - Sébastien BOCQUILLON (suppléant)

- Un directeur d'établissement public d'enseignement agricole :
 - Monsieur Philippe COMMUN, Directeur de l'Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de l'Oise (titulaire)
 - Monsieur Erick JANSSENS, Directeur de l'Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles des Flandres (suppléant)

- Quatre représentants des associations ou organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'Etat, ainsi répartis :
 - Pour le conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)
 - Monsieur Jean-Marie RIDEZ (titulaire)
 - Monsieur Frédéric ALTAZIN (suppléant)
 - Monsieur Luc DELAPORTE (titulaire)
 - Madame Isabelle ROECKHOUT (suppléante)
 - Pour l'union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)
 - Madame Farida REBIHA (titulaire)
 - Madame Catherine SETFAOUI (suppléante)
 - Pour la fédération régionale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFR)
 - Monsieur Philippe POITEL (titulaire)
 - Madame Anne LECONTE (suppléante)

- Huit représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole publics :
 - Pour le syndicat SNETAP – FSU
 - Monsieur Frédéric LHEUREUX, ayant pour suppléant Monsieur Damien LECROSNIER
 - Monsieur Thomas IBARRA, ayant pour suppléante Madame Gwenola DUVAL
 - Monsieur David ZBIERSKI, ayant pour suppléant Monsieur Marc VERSEPUECH
 - Monsieur Sylvain GUENARD, ayant pour suppléante Madame Jacqueline DEPOORTER
 - Monsieur Pascal AVARE, ayant pour suppléant Monsieur Angelo SINTIVE
 - Madame France DARRAS, ayant pour suppléant Monsieur Olivier DEVILLERS
 - Pour le syndicat F.O.
 - Madame Christine WUIBAUT, ayant pour suppléante Madame Claudie CANTOVA
 - Monsieur Pascal SENECHAL, ayant pour suppléant Monsieur André VERVAEKE

- Quatre représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'Etat implantés dans la région :
 - Pour le SEPP – CFDT :
 - Madame Pascale LEGUEUIL, ayant pour suppléante Madame Christelle LEWANDOWSKI
 - Monsieur Bruno CATOUILLARD, ayant pour suppléant Monsieur Djoudi IZEBATENE
 - Madame Stéphanie POTIER, ayant pour suppléante Madame Agnès TRIFT

 - Pour le SPELC :
 - Madame Carole COTTON ayant pour suppléant Monsieur Bernard LEPERS

- Six représentants des organisations représentatives des parents d'élèves de l'enseignement agricole, ainsi répartis :

Pour la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

- Monsieur Mohamed REZGUI, ayant pour suppléant Monsieur Philippe FLINOIS

Pour les parents d'élèves indépendants

- Mme Dominique PARQUET sans suppléant désigné
- Non désigné

Au titre des organisations représentatives des parents d'élèves des établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'Etat implantés dans la région

- Monsieur Guy MARTEL, ayant pour suppléant Monsieur Emmanuel DUPONT
- Monsieur Pierre-Yves DE LAMARLIERE, ayant pour suppléante Madame Catherine SANT
- Monsieur Bernard JOPEK sans suppléant désigné

- Six représentants des organisations professionnelles et syndicales représentatives au plan régional des employeurs, des exploitants et des salariés, ainsi répartis :

Pour la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA)

- Madame Francine THERET (titulaire)
- Monsieur Jean-Luc DUBAN (suppléant)

Pour les Jeunes Agriculteurs Picardie (JA)

- Monsieur Benoit THILLIEZ (titulaire)
- Monsieur Hervé DAVESNE (suppléant)

Pour la Coordination Rurale (CR)

- Monsieur Olivier RIGAUX (titulaire)
- Madame Françoise DAGUISY (suppléante)

Pour la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

- Monsieur Pascal GRAIN, sans suppléant désigné

Pour la Confédération Générale du Travail (CGT)

- Monsieur Paulo AUQUIERE, sans suppléant désigné

Pour l'Union des Entreprises du Paysage (UNEP)

- Madame Virginie PILIPCZUK (titulaire)
- Monsieur Denis EVERAERE (suppléant)

- Un représentant des élèves de l'enseignement agricole public

- Représentant et suppléant désignés lors du conseil régional des délégués élèves et étudiants de l'enseignement agricole public du 08 décembre 2016

- Un représentant des élèves de l'enseignement agricole privé

- M. Louis BOUILLART (titulaire), ayant pour suppléant M. Jérémy WARGNIER (suppléant)

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Hauts-de-France et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le

23 DEC. 2016



Michel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et 421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.